

Information du 18 mars 2020

ÉPIDÉMIE COVID-19 : CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

Face à la crise sanitaire Coronavirus et en application des consignes de confinement décidées par le Gouvernement, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique recentre ses activités sur ses missions essentielles indispensables à la vie des habitants du territoire.

En conséquence, depuis mardi 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, les bâtiments et équipements (piscine, déchetteries et office de tourisme) communautaires sont fermés à l'accueil physique.

Le service de collecte des Ordures ménagères reste assuré chaque jour par des équipes dédiées.

De plus, pour des raisons sanitaires, les points tri ne sont plus accessibles jusqu'à nouvel ordre.

Nous restons à votre écoute par téléphone ou par e.mail :

Est maintenu au siège de SRA un accueil téléphonique du lundi au vendredi au 02.40.02.32.62 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Possibilité également de contact par mail : contact@ccsudretzatlantique.fr

PRENEZ SOIN DE VOUS, DE NOUS TOUS ET RESTONS SOLIDAIRES.

RAPPEL : COVID-19 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF NATIONAL DE CONFINEMENT

Pour lutter contre la propagation du COVID-19 et sauver des vies, un dispositif de confinement est mis en place. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation.

Cette attestation est valable uniquement dans les cas suivants :

- Se déplacer du domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible.
- Faire ses achats de premières nécessité dans les commerces de proximité autorisés.
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé.
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières.
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.